



Prêt bancaire non déblocage de fond

Par **Phil13500**, le **01/02/2012 à 18:37**

Bonjour,
Pour réaliser ma construction j'ai demandé un prêt à ma banque (90000€ le cout de la maison étant de 125000€)
Après 6 mois de tractation avec "Vérif immobilier" organisme mandaté par la banque pour vérifier la faisabilité du projet je recois enfin l'offre de prêt début Décembre , je commence alors les travaux...
Début janvier je renvoie l'offre de prêt signé à la banque ayant respecté le délai légal.
Mais la semaine dernière la banque refuse de me débloquent les fonds car l'artisan qui me fait le gros oeuvre n'a pas l'assurance garantie de livraison à prix et délai convenu...
L'artisan me dit que comme il ne fait que la maison hors d'eau et que je paie en direct la fourniture des portes et fenêtres , l'électricien, et que je paie que sur "situation" sans avance on a pas besoin de cette assurance qui est égale à 8% du prix ...
Ma conseillère à la banque a fait un mail expliquant ceci au service concerné vendredi , j'ai pas de nouvelles aujourd'hui ...(mais elle est pas très optimiste, et me dit que je n'aurais pas du commencer le chantier !)
Bref le chantier est arrêté , la banque viens de me prendre 650€ de frais de dossier
J'ai versé 27000 € à l'artisan pour le travail déjà effectué il en a même fait plus
Il veut arrêté et me dit de chercher quelqu'un d'autres si la banque ne lâche rien ...

Par **Phil13500**, le **01/02/2012 à 18:50**

La question es: La banque est elle dans son droit ???